

Compte rendu du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 26 janvier 2022

Liste des membres	2
I. Approbation du compte rendu du 8 décembre 2021	3
II. Dossier d'accréditation (cf. Annexe 1).....	3
1. Calendrier du dossier d'accréditation	3
2. Structure du dossier d'accréditation	3
3. Les lignes directrices du dossier d'accréditation	4
4. Des efforts à poursuivre.....	5
5. Conclusion.....	5
III. Règlement de l'épreuve de positionnement (annexe 2)	6
IV. Convention Marrakech (annexe 3).....	7

Liste des membres

Liste des membres ayant voix délibérative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	BAUER	MCF – Inspé de l'académie de Limoges
M.	BERTHOMIER	Usager - M2 MEEF CPE - Inspé de Limoges
Mme	BESSETTE	Vice-présidente déléguée Vie de Campus - Université de Limoges
Mme	CORET	MCF – Poitou-Charentes
M.	DOBBELS	PRAG – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	FELIX	Directrice de l'Atelier Canopé 87
M.	GRATADOUR	Doyen des IEN du 1 ^{er} degré - Académie de Limoges
Mme	HAGÈGE	PR – Inspé de l'académie de Limoges
M.	JOUSSEIN	PR – Inspé de l'académie de Limoges
M.	LUCHEZ	IA-IPR - DAFPEN – Académie de Limoges
M.	MADELMONT	ATRF - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MAGNE	Association CEMEA
M.	PETREULT	IGÉSR - Président du Conseil d'Institut
M.	REBET	Principal de collège – Saint Sulpice Laurière
Mme	SARDIER	MCF - Inspé de l'académie de Limoges
M.	VALETTE	Vice-Président du CA - Université de Limoges

Liste des membres ayant voix délibérative représentés :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	BASTIEN	Usagère - M2 MEEF Anglais - Inspé de Limoges
Mme	DEMESY	Proviseure Adjointe - Lycée Les Vaseix Limoges
Mme	MAGDZIAK	Usagère - M2 MEEF CPE - Inspé de Limoges
Mme	MAUD	IA-IPR – Académie de Limoges
Mme	NOUHAUD	Directrice Ecole d'application Limoges
Mme	ROUGERIE-FROIDUROT	Directrice Ecole primaire Léon Berland - Limoges

Liste des membres ayant voix consultative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	CAPÉLAN	Responsable administrative Inspé de l'académie de Limoges
M.	DAMIENS	Responsable du site Inspé de Guéret
Mme	ISIDORE	Responsable de la scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
M.	MOYON	Directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges
Mme	TAURISSON	Vice-présidente du Conseil départemental conseillère départementale du canton de Brive-La-Gaillarde
M.	WEIL	PR - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ZERROUKI	PR - FST de l'académie de Limoges

M. Pétreault, président du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges, ouvre la séance à 14h00. Ce conseil se déroule en visioconférence.

I. Approbation du compte rendu du 8 décembre 2021

M. Pétreault s'adresse aux conseillers et leur demande s'ils souhaitent faire des observations concernant le compte rendu du 8 décembre 2021. Celui-ci est soumis au vote.

Nombre de votants	22	Pour	20	Contre	0	Abstention	2
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

Le compte rendu du conseil d'institut du 8 décembre 2021 est adopté à la majorité des membres présents et représentés.

II. Dossier d'accréditation (cf. Annexe 1)

M. Moyon rappelle aux membres du conseil que l'an passé, dans le cadre de la refonte des maquettes de formation induite par la réforme ministérielle, l'Inspé de l'académie de Limoges a dû remettre à la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) un dossier présentant la nouvelle offre de formation.

Cette année, l'Inspé de l'académie de Limoges qui fait partie de la vague B est concerné par la campagne d'évaluation au niveau national, et doit à ce titre, demander son accréditation pour la rentrée 2022 afin de pouvoir délivrer des diplômes au sein de l'Université de Limoges. M. Moyon précise qu'habituellement l'accréditation est demandée pour une durée de cinq ans mais pour cette campagne d'évaluation, la durée a été allongée à six ans.

1. Calendrier du dossier d'accréditation

Ce dossier a été présenté en Conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP) le 19/01/2022. Il doit faire l'objet d'un vote lors du conseil d'institut de ce jour avant d'être soumis aux votes successifs de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) le 15/02/2022 et du Conseil d'administration (CA) le 11/03/2022. Il sera ensuite envoyé au Ministère. Cependant en raison de contraintes calendaires, M. Moyon explique que l'Inspé s'est engagé auprès de la DGESIP à transmettre le dossier en amont du vote du CA, ce dernier étant plus tardif, pour qu'elle puisse commencer à l'étudier.

Une réunion de dialogue s'engagera ensuite avec la DGESIP entre les mois de mars et de mai 2022 afin d'apporter les précisions et/ou les éclaircissements qui s'avèreraient nécessaires.

Enfin, ce dossier sera présenté au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) qui rendra un avis consultatif.

2. Structure du dossier d'accréditation

M. Moyon indique aux conseillers que ce dossier d'accréditation reprend majoritairement les informations contenues dans le dossier de l'offre de formation validé l'an passé.

La structure du dossier a été communiquée par la DGESIP. Il est composé de quatre parties principales qui portent sur :

- **des renseignements administratifs** ;
- **la stratégie de pilotage** : M. Moyon rappelle que la spécificité de l'Inspé réside dans sa dépendance à deux Ministères : celui de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et celui

de l'Éducation nationale. L'objectif consiste à montrer la manière avec laquelle l'Inspé est intégré dans le paysage institutionnel et administratif du territoire de l'académie de Limoges et la complexité du système dans lequel il évolue, d'une part à travers sa structure, d'autre part à travers les relations privilégiées que l'institut entretient avec ses partenaires principaux que sont l'Université de Limoges et le Rectorat de l'académie de Limoges ;

- **la présentation de l'offre de formation** pour laquelle l'accréditation est demandée. Celle-ci met en avant le continuum de formation souhaité par l'Inspé. Elle porte donc sur l'option « Initiation aux métiers de l'Enseignement dans le Système Éducatif Français (MEEF) » ainsi que sur les masters des quatre mentions MEEF :

- pour les mentions « Premier degré », « Second degré » et « Encadrement éducatif », les masters se préparent sur deux ans à l'issue desquels les étudiants passeront le concours et seront soit :
 - lauréats du concours : ils deviendront alors fonctionnaires stagiaires et seront pris en charge par l'Inspé pour une formation spécifique de quelques jours par an. Cette formation est actuellement en cours de construction ;
 - non lauréats du concours : dans ce cas, un Diplôme d'Université (DU) « consolidation » sera mis en place et proposé par l'Inspé. Il donnera à ces étudiants la possibilité de se préparer et de se présenter à nouveau au concours ;
- pour la mention « Pratiques et ingénierie de la formation », les trois masters de cette mention n'existent que pour la deuxième année et ne préparent pas à un concours de l'Éducation nationale. Parfois, ils peuvent constituer une passerelle avec les autres mentions dans le cadre, par exemple, d'une réorientation de l'enseignement vers la formation de formateurs.

M. Moyon ajoute que l'Inspé de l'académie de Limoges prépare également à un DU « Documentation scolaire » qui prend en charge des collègues de l'Éducation nationale qui souhaitent se réorienter vers des métiers de documentation scolaire.

Enfin, il précise que pour l'ensemble de ces DU, le circuit de l'accréditation est différent. En effet, ils doivent être accrédités par le pôle formation de l'Université puis votés en CFVU puis en CA. Ce ne sont pas des diplômes nationaux et ils sont autofinancés par les inscriptions administratives des étudiants ;

- **le budget de projet.**

À ces parties principales et imposées du dossier, s'ajoutent des annexes techniques ainsi que d'autres éléments documentaires qui permettront d'illustrer au plus près les actions de l'Inspé.

3. Les lignes directrices du dossier d'accréditation

M. Moyon présente les lignes directrices du dossier résumant ainsi la politique souhaitée par la direction de l'Inspé durant les prochaines années. Il s'agit de :

- poursuivre et consolider le schéma partenarial engagé entre l'Inspé, l'Université de Limoges et le Rectorat de l'académie de Limoges. Le pilotage ne peut être rendu possible qu'en s'inscrivant dans la politique de l'Université et en lien étroit avec ses partenaires principaux. Il est fondamental de continuer à échanger pour fluidifier toujours plus les rapports entre ces différentes instances et leurs acteurs ;
- affirmer la place de l'Inspé de l'académie de Limoges, notamment la manière avec laquelle le continuum de formation des enseignants et des personnels d'éducation est envisagé. M. Moyon explique que la place de l'Inspé doit être affirmée dès les années post-bac jusqu'à la formation continue. La formation des enseignants ne se résume pas aux deux années de Master MEEF, mais elle débute bien en amont et se prolonge au-delà de celui-ci. La mise en place d'une École Académique de la Formation Continue (EAFC) au sein de laquelle l'institut aura une place prépondérante contribuera à poursuivre cet objectif ;
- continuer de renforcer le lien entre le terrain et la formation universitaire pour une alternance intégrative efficace. Ceci passe par la mise en place d'évaluations et d'auto-évaluations qui permettront d'observer les apports du stage, la manière avec laquelle le terrain peut nourrir la formation et inversement. Il faut aussi souligner le rôle de l'initiation à la recherche qui fait la liaison entre les méthodes de la recherche et les résultats observés sur le terrain ;
- intégrer la préparation aux concours dans la formation du master MEEF. Ce master doit poursuivre deux objectifs : d'une part, et cela reste la priorité, la formation et la construction des compétences

professionnelles des futurs enseignants ou personnels d'éducation et d'autre part, la préparation et l'aide aux étudiants dans la réussite de leur concours ;

- internationaliser l'offre de formation en renforçant les partenariats existants (Belgique, Espagne, Angleterre) et en s'inscrivant dans les partenariats stratégiques de l'Université de Limoges pour en établir des nouveaux. C'est le cas avec les Universités de Marrakech et du Québec où des échanges et des négociations sont actuellement en cours. L'idée est de penser les masters avec une dimension internationale : envisager des stages à l'étranger, internationaliser la réflexion, l'initiation à la recherche pour nos étudiants ou encore recevoir des formateurs étrangers à l'Inspé... ;

- accompagner l'innovation pédagogique et rendre accessible les ressources de formation aux formateurs de l'Inspé mais aussi aux formateurs de l'académie et aux usagers. Dans cette optique et à l'instar du pôle « ingénierie pédagogique (PIP) » qui joue un rôle très important dans le domaine du numérique éducatif ou de l'accompagnement de la formation, l'Inspé a fait le choix de créer deux nouveaux pôles pour structurer les maquettes de formation : le pôle « culture métier commune (PCMC) » qui est responsable de toute l'unité d'enseignement (UE)¹ commune à toutes les maquettes des mentions « Second degré » et « Encadrement éducatif » et le pôle « Ecole inclusive (PEI) » qui doit permettre de manière transversale ou disciplinaire une meilleure intégration de cette thématique au sein de toutes les formations.

4. Des efforts à poursuivre

M. Moyon explique aux membres du conseil que certains objectifs que s'était fixés l'Inspé ne sont pas encore atteints. Des démarches ont été engagées, notamment pour :

- l'évaluation par compétences : l'idée serait de mettre en place un portfolio numérique qui permettrait d'enregistrer les compétences professionnelles acquises et de mesurer les progrès de l'étudiant dès l'MEEF et tout au long de son cursus universitaire, voire au-delà, toujours dans le cadre du continuum de formation. À ce jour, il manque un outil pour pouvoir atteindre cet objectif. Des démarches sont entamées avec le pôle formation de l'université mais aussi avec d'autres Inspé comme celui de Bourgogne qui a déjà mis en œuvre et expérimenté un tel outil ;

- la constitution d'une équipe pluri-catégorielle dans la mention « premier degré ». En effet, l'Inspé rencontre des difficultés à faire intervenir plus d'enseignants qui sont en poste dans des écoles au sein de la formation du master MEEF. M. Moyon indique que beaucoup d'efforts ont été faits en ce sens mais le pourcentage reste encore en-deçà des attentes du Ministère. L'une des solutions envisagées serait, comme c'est le cas dans le second degré, de permettre de façon plus conventionnelle la mise à disposition de personnels du premier degré. Un travail de réflexion est actuellement mené en ce sens avec les différents partenaires académiques.

5. Conclusion

M. Moyon tient à remercier l'ensemble de ses collaborateurs ainsi que M. Fayol, président du COSP, et M. Pétreault, président du conseil d'institut, pour leur contribution à l'élaboration de ce dossier d'accréditation.

M. Pétreault remercie à son tour M. Moyon ainsi que l'ensemble de la direction et des équipes qui ont participé à la préparation de ce dossier. Il demande si les membres du conseil souhaitent faire des remarques ou poser des questions sur ce dossier.

Mme Hagège, professeure des universités, prend la parole et souhaiterait avoir la confirmation que le cadrage ou plus précisément les axes stratégiques tels qu'ils sont présentés dans le dossier ne constitueront pas une contrainte à une évolution potentielle des maquettes ou à l'ouverture éventuelle de nouveaux DU à l'Inspé. M. Pétreault répond que le projet mis en place est prévu pour les six années à venir, mais qu'il peut être amené à évoluer en fonction de la situation, de la mise en œuvre de nouvelles réformes par exemple. Sur la question des DU, M. Moyon explique à Mme Hagège qu'il restera possible de demander la création et l'ouverture de nouveaux DU dans la mesure où ces derniers ne sont pas concernés par l'accréditation au même titre que les masters MEEF.

Mme Hagège indique qu'à la lecture du dossier, elle a pu relever certains points qui mériteraient, selon elle, d'être revus ou précisés. M. Moyon lui demande de faire parvenir ses remarques à la direction de l'Inspé afin qu'il puisse apporter les modifications nécessaires.

M. Luhez, directeur académique de la formation des personnels de l'éducation nationale (DAFPEN), revient sur la question de l'EAFC. Il invite l'Inspé à participer activement dans la formation continue et se réjouit du partenariat très fort existant entre l'Inspé et le Rectorat de Limoges.

Mme Coret, maîtresse de conférences, demande à quelle licence le « parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) » est adossé. M. Moyon répond qu'actuellement il existe une licence Sciences et Technologie à la Faculté de Sciences et Techniques (FST) de Limoges au sein de laquelle sont proposés deux parcours en parallèle : le parcours « Sciences et apprentissage chez l'enfant (SAE) » et le parcours « PPPE » mis en place à la rentrée 2021. Ces deux parcours visent tous les deux l'accès au professorat des écoles. L'expérience a montré qu'il existait peu de différences entre eux et il a donc été demandé une fusion de ces deux parcours dès la rentrée 2022. M. Moyon rappelle que l'Inspé n'est pas que partenaire et intervient en complément de la licence. Mme Coret pense que cela n'apparaît pas clairement dans le dossier d'accréditation et qu'il serait sans doute utile d'apporter quelques précisions par rapport à ce point. Elle ajoute que pour la partie du dossier qui concerne l'accompagnement des étudiants, il paraît nécessaire de le détailler du côté Inspé, comme cela est fait pour le côté terrain.

M. Pétreault propose aux membres de passer au vote.

Nombre de votants	22	Pour	18	Contre	0	Abstention	4
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

Le dossier d'accréditation est adopté à la majorité des membres présents et représentés.

III. Règlement de l'épreuve de positionnement (annexe 2)

M. Weil, directeur adjoint de l'Inspé de l'académie de Limoges, indique que le règlement de l'épreuve de positionnement pour l'accès à la première année de Master MEEF mention « Premier degré » est en grande partie similaire à celui voté l'an passé, excepté ce qui a trait au calendrier.

Il rappelle que cette année, le Ministère souhaitait mettre en place la nouvelle plateforme *TrouverMonMaster* (TMM) qui avait vocation à recruter les étudiants selon un calendrier harmonisé au niveau national. Cependant, ce projet a été reporté à l'année prochaine. Par conséquent, les candidatures au Master se feront à nouveau via la plateforme *eCandidat*.

M. Weil annonce que l'épreuve de positionnement est prévue le 21/05/2022. Le retour auprès des candidats de leur acceptation ou non au sein de ce Master a été fixé au 30/06/2022. Cependant, en fonction des textes ministériels, non encore parus à ce jour, il semble probable qu'une harmonisation des calendriers soit imposée au niveau national, ce qui pourrait alors engendrer quelques modifications mineures de ce règlement notamment en ce qui concerne la date de communication des résultats de l'épreuve aux candidats.

Mme Coret demande quelles sont les dates de candidatures qui ont été envisagées pour ce master MEEF « Premier degré ». M. Weil répond que les dates d'inscription déclarées dans l'application *eCandidat* vont du 07/02/2022 au 05/04/2022.

Elle souhaiterait également savoir si le fait que, dans ce règlement, il n'y ait aucun exemple de questions à l'épreuve est volontaire et s'il est prévu d'en mettre à disposition des candidats afin qu'ils sachent à quoi s'attendre et qu'ils puissent s'y préparer au mieux. M. Weil explique que ces exemples n'ont pas à apparaître dans le règlement dont ce n'est pas la finalité première, mais il ajoute que des références et/ou des exemples de questions de l'épreuve de l'an dernier seront mises en ligne sur le site de l'Inspé de l'académie de Limoges.

Le règlement de l'épreuve de positionnement est soumis au vote et adopté à la majorité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	22	Pour	18	Contre	0	Abstention	4
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

IV. Convention Marrakech (annexe 3)

Mme Zerrouki, directrice adjointe de l'Inspé de l'académie de Limoges, indique à nouveau aux conseillers que l'institut travaille au développement des relations internationales en s'inscrivant dans les partenariats stratégiques de l'Université de Limoges et en collaboration avec le Rectorat de l'académie de Limoges. Celui-ci soutient l'ensemble des actions menées par l'Inspé dans ce domaine, via notamment M. Mathelin, le Délégué Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération (DAREIC) et M. Luchez, le DAFPEN.

Elle explique que des partenariats sont actuellement en cours avec l'Université du Québec à Trois Rivières et avec l'Université Cady Ayyad à Marrakech, plus particulièrement avec son École Nationale Supérieure (ENS). C'est sur ce dernier partenariat que porte la convention présentée lors de ce conseil.

Mme Zerrouki explique que l'ENS de Marrakech a des missions équivalentes à celles de l'Inspé soit, la formation des enseignants. Elle rappelle que les échanges entre cette école et notre institut ont débuté dès 2018. La directrice de l'ENS de Marrakech avait été reçue à l'Inspé puis avait échangé avec Madame la rectrice et différents partenaires notamment le laboratoire d'innovation (Cap Lab) du Rectorat de l'académie de Limoges. La direction de l'Inspé s'était ensuite déplacée à Marrakech pour rencontrer différents responsables et intervenants de l'école. L'intérêt mutuel des actions menées de part et d'autre ont abouti à l'élaboration de cette convention dont la finalité est le partage d'expériences en se nourrissant de systèmes, de fonctionnements et de cultures différents. Elle précise l'ensemble des échanges prévus entre ces deux institutions. Il s'agit, entre autres, de permettre et d'étendre la mobilité étudiante aux différentes mentions des masters MEEF de l'Inspé, de former des formateurs de l'ENS à l'Inspé et inversement, d'organiser des séminaires de recherche en commun...

M. Pétreault propose de passer au vote de la convention avec l'ENS de Marrakech.

Nombre de votants	20 (*)	Pour	19	Contre	0	Abstention	1
--------------------------	--------	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

(* deux membres du conseil n'ont pas participé à ce vote)

La convention est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

V. Questions diverses

Mme Coret demande quelles sont les pistes qui sont envisagées pour la formation des fonctionnaires stagiaires de la rentrée 2022 soit, les lauréats du nouveau concours. M. Moyon répond qu'à ce jour, peu d'informations ont circulé à ce sujet. Des réunions avec les différents partenaires et des échanges avec le réseau des Inspé ont eu lieu, une note synthétique a été établie et fait état des différents types de publics (stagiaires ou contractuels), mais aucun texte officiel n'est encore paru. M. Moyon précise que l'Inspé de l'académie de Limoges souhaite s'inscrire dans la démarche du réseau. Une question se pose malgré tout quant au financement et à la mise en place de cette formation.

Mme Coret souhaiterait avoir confirmation qu'il n'y aura pas de liste complémentaire sur l'académie de Limoges. M. Moyon répond que d'après les informations qui lui sont parvenues, il n'y aura effectivement pas de liste complémentaire mais il n'y aurait sans doute pas non plus de recrutement de contractuels supplémentaires. Cependant, cela demande vérification.

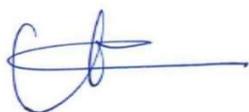
Les membres du conseil n'ayant pas d'autres questions ou remarques, M. Pétreault les remercie et rappelle que le prochain conseil d'institut aura lieu le 05/04/2022. Il clôt la séance à 15h44.

Le Directeur de l'Inspé
de l'académie de Limoges,

Le Président du Conseil d'institut
de l'Inspé de l'académie de Limoges,

Le Directeur de l'Inspé
de l'académie de Limoges,

Le Président du Conseil d'institut
de l'Inspé de l'académie de Limoges,



Marc MOYON



Gilles PÉTREULT

La secrétaire de séance,



Sophie MARTIN

NB : les annexes peuvent être consultées sur demande à inspe-direction@unilim.fr